



PRIX ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

16^e ASSISES INTERNATIONALES DU JOURNALISME DE TOURS (27 mars – 1^{er} avril 2023)

RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES PRIX ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION DES ASSISES INTERNATIONALES DU JOURNALISME DE TOURS

Article 1 : Dans le cadre de la 15^e édition des Assises Internationales du Journalisme de Tours qui se tiendra du 27 mars au 1^{er} avril 2023 dans la ville de Tours, l'association Journalisme & Citoyenneté – organisatrice de l'événement susmentionné – souhaite récompenser des médias, éditeurs, journalistes et associations qui se sont démarqués, au cours de l'année, dans le domaine de l'éducation aux médias, à l'information et aux images, par une initiative originale et pertinente.

Article 2 : Sont concernés par ces prix, des initiatives lancées entre mai 2022 et mars 2023, répondant aux caractéristiques suivantes :

- « **Prix médias** ». Ce prix distingue une initiative sur l'éducation aux médias et à l'information réalisée par un média francophone.
- « **Prix école** ». Ce prix distingue une initiative sur l'éducation aux médias et à l'information en milieu scolaire ou universitaire.
- « **Prix hors l'école** ». Ce prix distingue une initiative sur l'éducation aux médias et à l'information hors milieu scolaire.
- « **Prix associatif** ». Ce prix distingue une initiative associative sur l'éducation aux médias et à l'information à destination d'un public francophone.
- « **Région Centre-Val-de-Loire** ». Ce prix distingue une initiative sur l'éducation aux médias et à l'information dans la Région Centre-Val-de-Loire.
- « **Prix Rive Sud de la Méditerranée** ». Ce prix distingue une initiative sur l'éducation aux médias et à l'information qui a pris forme dans le Sud de la Méditerranée. Pour cette catégorie, le projet doit être présenté en français ou en anglais.

Article 3 : Une première sélection est effectuée par l'équipe de l'association Journalisme & Citoyenneté. Les nommés puis les lauréats sont ensuite sélectionnés par un jury pluridisciplinaire composé d'une trentaine de journalistes, d'enseignants et de représentants d'associations.

Article 4 : Tous les nommés doivent participer à une présentation de 5 minutes devant le jury, le président de jury et le public des Assises, à Tours. La présentation se tiendra **le mardi 28 mars 2023** (journée dédiée à l'Education aux Médias et à l'Information) au MAME et permettra au jury de départager les nommés et de délibérer.

Article 5 : Les prix seront remis au cours de la même journée soit **le mardi 28 mars 2023** en présence du jury, du président et des participants des Assises à MAME.

Article 6 : L'association Journalisme et Citoyenneté prend à sa charge la venue à Tours des nommés à raison d'un représentant par projet (une nuit sur place et la prise en charge du déplacement en train).

Article 7 : Chaque lauréat se verra recevoir une dotation de **1 500 euros**.

Article 8 : Les candidatures sont à faire parvenir à l'association Journalisme & Citoyenneté avant **le 23**

janvier 2023 par mail à l'adresse suivante : prixeducation@journalisme.com.

Article 9 : Lors du dépôt d'une candidature, doit figurer en pièce-jointe du mail la **fiche de renseignement** dûment complétée à télécharger ici :

Article 10 : Le **dossier de candidature est libre** dans la forme mais doit nécessairement comporter au moins une feuille de présentation écrite. Tout autre élément susceptible de rendre le dossier plus complet et attractif (présentation détaillée, dossier de presse, vidéos, audios, photos, montages, etc.) sont autorisés et bienvenus.

Article 11 : Les candidatures écrites et les présentations orales peuvent être réalisées soit en français soit en anglais.

Article 12 : L'association Journalisme & Citoyenneté s'engage à communiquer sur les différentes initiatives retenues sur ses réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, YouTube et www.journalisme.com, ainsi que dans la version imprimée du programme des Assises.

INFORMATIONS À RETENIR :

- Les candidatures sont à envoyer avant le **23/01/2023** à l'adresse **prixeducation@journalisme.com**
- Sont concernées par les Prix 2023 les initiatives mises en place à partir de **Mai 2022**.
- Tous les dossiers envoyés doivent être accompagnés de la fiche de renseignement complétée à télécharger [ici](#)
- Les candidatures peuvent être envoyées puis présentées lors des Assises en **français** ou en **anglais**.
- La présentation des projets par les nommés et la remise de prix se tiendront le **28/03/2023** à **Tours (au MAME)**.
- Chaque lauréat sera doté d'un prix d'une valeur de **1 500 euros**.

Association Journalisme et Citoyenneté

39, quai Valin – 17000 La Rochelle

contact@journalisme.com www.journalisme.com

Contact

Marie JANSEN – Chargée de projet

m.jansen@journalisme.com